suivre également l'activité?

Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité aux châteaux de Trianon?

Où se restaurer?

Comment puis-je obtenir un audioguide?

Quelques points importants de règlement

Je souhaite faire une visite sans médiateur des châteaux de Versailles et de Trianon

Les poussettes sont-elles acceptées à l'intérieur du Château ?

Où sont les toilettes et les tables à langer?

Je souhaite suivre une activité à Versailles ou à Trianon

Les activités famille offrent aux enfants accompagnés de leurs parents une découverte ludique des collections et des lieux du Domaine de Versailles (le Château, les jardins, le Domaine de Trianon).

Les familles peuvent soit suivre une visite (guidée, animée, insolite, contée etc) soit un atelier (plastique, expression corporelle etc).

Un enfant ne peut en aucun cas participer seul à une activité famille, il doit être accompagné d'un adulte.

Il est recommandé de respecter les âges indiqués pour chacune des <u>activités</u> famille car celles-ci sont conçues en tenant compte des développements cognitifs de l'enfant.

Une fois l'activité famille terminée, vous pouvez poursuivre votre découverte des châteaux et du Domaine.

Pour en savoir plus, consulter notre page Parcours et Conseil pour trouver le parcours adapté à votre famille en fonction de votre temps, de vos intérêts et de la saison.

Voir les thèmes des prochaines activités famille

Comment présenter le château de Versailles aux enfants ? Existe-t-il des livrets-jeux à faire avec eux? Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité au château de Versailles? Une fois l'activité famille terminée, avons-nous accès au circuit de visite sans médiateur et aux Jardins? Puis-je privatiser une activité pour ma famille ? Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ? Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château? Que faire si je perds un enfant? Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?